Mairie de Prévenchères

Compte rendu de la séance du samedi 09 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Prévenchères, régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Olivier MAURIN

Présents : Fabienne BOBONE Didier BRUNEL Michel ESCRIBA Olivier MAURIN Gilles PAULET Emmanuel RANC Michel RIEU Raphaël RIEU

Représentés : Karine CHAZALETTE par Didier BRUNEL, Rémi MAURIN par Olivier MAURIN

Excusée : Véronique LAHEU

Secrétaire(s) de la séance : Fabienne BOBONE

Date de la convocation : 05/04/2022

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2022
2. Vote du compte administratif Budget Principal 2021
3. Vote du compte de gestion Budget Principal 2021
4. Affectation du résultat
5. Vote des subventions aux associations
6. Vote des taux des taxes
7. Vote du Budget Principal 2022
8. Vote du compte Administratif 2021 - Budget eau et assainissement
9. Vote du compte de gestion 2021 - Budget eau et assainissement
10. Affectation du résultat
11. Vote du Budget eau et assainissement 2022
12. Demande de subvention au titre des amendes de police dans le cadre de la sécurité des personnes (rabotage du rocher Route du Puylaurent)
13. Autorisation donnée au Maire pour signer deux emprunts auprès du Crédit Agricole pour le financement du marché A.E.P. (Budget Eau et Assainissement 2022)
14. Questions diverses :
    - Démission motivée de Sébastien GOURDOUZE (création d'entreprise) et appel à candidature
    - Dons financiers pour l'Hôpital Lozère à destination de la population ukrainienne
    - Augmentation des charges locatives suite à l'inflation du prix des combustibles
    - Permanences électorales

Délibérations du Conseil :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2021 (DE 2022 019)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAURIN Olivier délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	673 370.85	914 317.37	416 072.41	497 680.61	1 089 443.26	1 411 997.98
TOTAUX	673 370.85	914 317.37	416 072.41	497 680.61	1 089 443.26	1 411 997.98
Résultat de clôture		240 946.52		81 608.20		322 554.72
				Restes à réaliser	27 102.66	
				Besoin/excédent de financement Total		295 452.06
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		138 500.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	9
VOTES	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2021 (DE 2022 020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **charge** Monsieur Le Maire de transmettre copie de la présente délibération au Trésor Public de Langogne.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

AFFECTATION DU RESULTAT (DE 2022 021)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAURIN Olivier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 240 946.52

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	138 500.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**240 946.52**
Résultat cumulé au 31/12/2021	**240 946.52**
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	**240 946.52**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	240 946.52
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à PREVENCHERES, les jour, mois et an que dessus.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DE 2022 022)

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des demandes reçues des différentes associations, sollicitant une subvention au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **attribue** les subventions suivantes :

Ecole	APEEP fonctionnement	450,00 €	Fugues Cévenoles	150,00 €
	Livres Noël n-1	200,00 €	Golf de la Garde-Guérin	200,00 €
	Voyage scolaire	0,00 €	La Boule Bastidoise	50,00 €
	Total Ecole	**650,00€**	La Forge du Charron	400,00 €
Associations	"Les Papillons" EHPAD Villefort	200,00 €	La Prévenchèroise Rénovée	500,00 €
	Ainés Ruraux de Prévenchères	600,00 €	Le Crouzet Bouge	0,00 €
	59ème Congrès Villefort	700,00 €	Association sportive collège Villefort	180,00 €
	Karting Cross	200,00 €	Lou Menhir FV Arc en ciel	150,00 €
	Association Garde	800,00 €	ADMR Les Petits Loups Micro-Crèche	500,00 €
	Bolega	1 000,00 €	Pompiers Amicale	300,00 €
	Association Culturelle Alzons	0,00 €	Secours Catholique	120,00 €
	Club Alpin Hautes-Cévennes	200,00 €	Ski Club de Villefort	300,00 €
	Confrérie la PEYROULADE	150,00 €		
	Fanfare "Pique-Bacèle"	50,00 €		
	FNACA – La Bastide	150,00 €		
	FNACA – Villefort	150,00 €		
	Foyer Rural de Prévenchères	2 500,00 €		
	Foyer Socio-Educatif du Collège	210,00 €		
			Total	**10 410,00 €**

- **dit** que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au budget primitif de la commune à l'article 6574.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

VOTE DES TAUX DES TAXES (DE 2022 023)

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes des impôts directs locaux.

Il propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières pour 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **décide** de ne pas augmenter les taux des taxes en 2022 et sont arrêtés ainsi :

- Taxe Foncièrer (bâti) 38,84 %
- Taxe Foncière (non bâti) 192,88 %

Le produit attendu s'élève donc à 114 971 €.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022 (DE 2022 024)

Le projet du Budget Primitif pour l'année 2022 s'équilibre de la manière suivante :

DEPENSES	RECETTES
796 017.00	796 017.00
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 496 357.42	1 496 357.42
TOTAL	TOTAL
2 292 374.42	2 292 374.42

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Budget Principal 2022 et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **adopte** le Budget Principal 2022,
- **autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre du présent budget.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (DE 2022 025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier MAURIN,
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MAURIN Olivier après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	66 531.48	141 006.60	91 074.10	103 714.02	157 605.58	244 720.62
Total	66 531.48	141 006.60	91 074.10	103 714.02	157 605.58	244 720.62
Résultat de clôture		74 475.12		12 639.92		87 115.04
Restes à réaliser						
Total cumulé		74 475.12		12 639.92		87 115.04
Résultat définitif		74 475.12		12 639.92		87 115.04

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	9
VOTES	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (DE 2022 026)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire,
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **charge** Monsieur Le Maire de transmettre copie de la présente délibération au Trésor Public de Langogne.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021 (DE 2022 027)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier MAURIN

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : 12 639.92 €.
- décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	9 934.85
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**12 639.92**
Résultat cumulé au 31/12/2021	**12 639.92**
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	**12 639.92**
Afffectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 639.92
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022 (DE 2022 028)

Le projet du Budget Principal Eau Assainissement pour l'année 2022 s'équilibre de la manière suivante :

EXPLOITATION	
DEPENSES	RECETTES
122 585.92	122 585.92
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 678 410.55	1 678 410.55
TOTAL	TOTAL
1 800 996.47	1 800 996.47

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Budget Principal Eau Assainissement 2022 et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **adopte** le Budget Principal Eau Assainissement 2022,
- **autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre du présent budget.

Monsieur Le Maire précise qu'une simulation pour l'augmentation du prix de l'eau a été faite sur 2022 mais que celle-ci ne sera effective qu'en 2023. Les redevables seront avertis par courrier courant mai 2022.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE DANS LE CADRE DE LA SECURITE DES PERSONNES (RABOTAGE DU ROCHER ROUTE DU PUYLAURENT) (DE 2022 029)

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en complément des demandes de D.E.T.R. envoyées le 04 février 2022, il y a la possibilité de demander une subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police suite à la réalisation du rabotage du rocher Route du Puylaurent.

Pour rappel, le montant du devis de l'Entreprise LLORENS T.P. s'élève à 16 740 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise** Monsieur Le Maire a déposé une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police,
- **s'engage** en contre-partie à réaliser les travaux si ladite dotation est accordée,
- **charge** Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération auprès du Département.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LE FINANCEMENT DU MARCHE A.E.P. (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT) (DE 2022 030)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à court terme auprès du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, destiné à financer les dépenses du marché A.E.P. (Budget Eau et Assainissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc aux conditions suivantes :

Montant emprunté	: 735 000 €
Objet	: Marché A.E.P.
Taux fixe	: 1.27 %
Nombre d'années	: 2 ans
Mensualités	: trimestrielles
Date de la 1ère échéance	: 01/05/2022
Remboursement du capital	: à l'échéance finale
Frais de dossier	: 1 470 €

La Collectivité s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget Eau et Assainissement, les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

- **autorise** Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.
- **charge** Monsieur Le Maire de transmettre copie de la présente délibération au Crédit Agricole.

Membres en exercice	11
Membres présents	8
Membres représentés	2
Suffrages exprimés	10
VOTES	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Questions diverses :

- Suite à la démission de Monsieur Sébastien GOURDOUZE le 02 avril 2022 pour création d'entreprise, la vacance d'emploi a été publiée sur le site de l'emploi territorial. Une candidature est à l'étude.
- Le Conseil Municipal accepte le principe de don pour l'Hôpital Lozère à destination de la population ukrainienne.
- Suite à l'inflation du prix des combustibles, une simulation sera faite afin de réévaluer le montant des charges locatives.

Vu pour être affiché le 11 avril 2022, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prévenchères,
Le 11 avril 2022

Le Maire,

MAIRIE de PREVENCHERES (Lozère)

Olivier MAURIN